



Communauté de communes Saône-Beujolais (CCSB) Règles de collecte - Collecte exceptionnelle d'amiante liée

Règles de la collecte à respecter impérativement

Déchets concernés :

- Seules les plaques de fibrociment ondulés sont acceptées (limité à 15 plaques/apport/usager).
- Aucun autre déchet ne sera accepté.

Consignes avant d'arriver en déchèterie :

- Les plaques devront être protégées **entièrement et de façon étanche par du film plastique transparent pour palettes** (disponible en magasins de bricolage : le film ne sera pas fourni par la CCSB)
- Les déchets devront être étiquetés/identifiés : inscrire sur papier libre votre nom et votre adresse et scotcher ce document sur chaque lot de déchets filmés.
- Les déchets devront être manipulables par l'intéressé sans aide extérieure : vous devrez constituer des lots manipulables en autonomie.

Consignes de manipulation :

- Manipuler les matériaux avec précaution.
- Ne pas casser ni couper les plaques pour éviter l'envol des fibres.
- Lors de la manipulation, il est fortement conseillé de porter des équipements de protection individuels : gants, combinaison jetable, masque FFP3 (ces équipements ne sont pas fournis par la CCSB).

Consignes en déchèterie :

- Présenter obligatoirement votre carte d'accès « particulier » : cette collecte est exclusivement réservée aux particuliers.
- Être préalablement inscrit et respecter l'heure de rendez-vous.
- Aucun autre déchet ne sera accepté ce jour là (déchèterie ouverte exceptionnellement pour le dépôt d'amiante liée).

Le non respect de ces consignes entrainera le refus de dépôt du déchet.

La Communauté de Communes Saône-Beujolais n'est pas responsable de l'impact de la manipulation de l'amiante par les usagers.